



Compte rendu
Séance du Conseil Municipal
du 12 mai 2016

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie à vingt heures, sous la présidence de monsieur Lionel NORMAND, maire de Plachy-Buyon.

Etaient présents (Maire et Adjointes puis ordre alphabétique) : Lionel NORMAND, Martine FAUQUEMBERGUE, Jean-Luc HERMANT, Christian HERBET, Frédéric CHIVOT, Laurie BUQUET, Evelyne FRABOULET, Manuel HENOCQUE, Jean-Luc HUYON, Franck LÉCRIVAIN, Jacques LEMOINE, Jean-Michel SALON.

Absent excusé : Eric MÉNARD.

Madame Laurie BUQUET a été nommée secrétaire de séance.

1 - Approbation du compte rendu du 31 mars 2016

Sans remarque le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2 - Projet de règlement du cimetière

Le maire informe l'assemblée qu'un projet de règlement du cimetière, préparé par le garde-champêtre Denis Dufrenne, sera distribué à chaque membre de l'assemblée dans la semaine afin que chacun puisse l'étudier sereinement avant d'être débattu lors de la prochaine séance du conseil municipal.

3 - Fin de contrat à durée déterminée service technique de monsieur Jimmy Carlu

Le maire rappelle à l'assemblée que le contrat à durée déterminée signé avec Jimmy Carlu prend fin au 5 juillet 2016.

Jimmy Carlu s'est révélé être un élément moteur au sein du service technique lors des précédentes années malgré son statut précaire.

Considérant la qualité du travail de monsieur Carlu et conscient que monsieur Daboval approche de l'âge de la retraite, le conseil municipal décide à l'unanimité de proposer à monsieur Carlu une période d'un an en tant que stagiaire de la fonction publique territoriale avec une titularisation possible à l'issue de cette période.

En parallèle à cette décision, le maire informe le conseil municipal de l'arrêt de travail à venir de monsieur Dany Daboval le 1er juin 2016 pour raisons médicales. Cet arrêt médical devrait le rendre indisponible pendant une période d'au moins 6 mois, il est précisé que l'assurance statutaire de la commune prendra entièrement en charge le salaire de monsieur Daboval pendant l'arrêt.

Le service technique ne comptera plus que 2 agents pendant cette période. Le maire demande à l'assemblée l'autorisation de pouvoir recruter en contrat à durée déterminée ou en contrat d'accompagnement à l'emploi une personne si un des deux agents tombait malade ou était victime d'un accident de service.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

4 - Fin de contrat d'accompagnement à l'emploi de madame Hélène Vermeulen

Le maire expose que madame Sylvie Domingues, adjointe administrative au secrétariat de mairie pour 13 heures par semaine a fait une demande de renouvellement de sa mise en disponibilité d'office. La demande a été transmise au comité médical du centre de gestion de la Somme pour examen.

Par ailleurs le contrat d'accompagnement à l'emploi mis en place pour remplacer madame Domingues et signé avec madame Vermeulen prend fin le 30 juin 2016, le contrat ne peut réglementairement pas être renouvelé une seconde fois puisque la limite de ce genre de contrat est de deux ans par personne.

Etant donné la situation de madame Domingues, il est demandé au conseil municipal s'il souhaite remettre en place un contrat d'accompagnement à l'emploi dans les mêmes conditions que celui qui se termine ou organiser différemment le secrétariat de mairie.

Après délibération le conseil municipal décide avec 11 voix pour et 1 voix contre de mettre en place un nouveau contrat d'accompagnement à l'emploi et autorise la maire à lancer un recrutement.

5 - Représentant communal auprès du syndicat de la Selle

Olivier Lambert, conseiller municipal décédé, était délégué titulaire de la commune auprès du syndicat de la Selle. Le maire propose d'élire un nouveau délégué titulaire pour représenter la commune.

Après délibération le conseil municipal choisit de nommer Jean-Michel Salon en tant que délégué titulaire et Laurie Buquet en tant que déléguée suppléante.

6 - Mise en place d'une mutuelle de village

Le maire expose que la MOAT a proposé à la commune de mettre en place une mutuelle de village. Une mutuelle de village doit permettre aux habitants de se regrouper pour bénéficier d'une couverture santé à des coûts plus intéressants qu'à titre isolé.

Pour mener à bien cette démarche la commune aurait un rôle d'information, de recensement, de transmission de données à la mutuelle et de mise à disposition de locaux.

Après réflexion le conseil municipal décide de ne pas accompagner la MOAT dans sa démarche car il estime que le gain pour les habitants serait moindre.

7 - Budget assainissement : décision budgétaire modificative n°1

Le contrat de Délégation de Service Public pour l'alimentation en eau potable pour la période 2012/2015 étant arrivé à échéance, il convient de rembourser la caution versée par le délégataire pour un montant de 1 500€.

Le maire demande à l'assemblée l'autorisation de reverser cette caution à l'entreprise Véolia et la modification budgétaire ci-dessous afin d'effectuer le règlement :

- Article 2158 : - 1 500€
- Article 165 (dépense d'investissement) : + 1 500€

Après délibération le conseil municipal autorise à l'unanimité la décision modificative présentée.

8 - Questions et informations diverses

- Le maire informe l'assemblée que les portes de la mairie ont été fracturées dans la nuit du 25 au 26 avril 2016, il n'y a pas eu de vol car l'alarme de la mairie a fait fuir les intrus. Le conseil municipal souhaite une étude pour relier l'alarme de la mairie au portable professionnel du garde-champêtre.
- Un radar pédagogique prêté par Groupama a été posé route de Conty dans le sens Plachy-Buyon/Conty.
- Dans le cadre du devoir de mémoire le maire présente à l'assemblée un devis de la SARL Adolphe pour la réfection de la stèle de monsieur Louis Corroyer mort pour la France en 1916 et dont la tombe est abandonnée, aucun membre de la famille n'ayant pu être retrouvé. Le devis s'élève à 535€ TTC, la commune paierait la facture en totalité puis se ferait rembourser par le souvenir Français (200€), le Conseil Départemental (en attente du montant) et l'UNC pour le solde. La commune ne ferait donc qu'avancer les fonds, après délibération le conseil municipal autorise à l'unanimité l'opération, le maire à engager les travaux et à encaisser les remboursements prévus.
- Par ordonnance rendue par le Tribunal Administratif d'Amiens le 26 avril 2016, monsieur Vladimir Vautrin a été débouté du recours qu'il avait déposé contre un refus de servitude sur le parking de l'église délivré par le maire.
- Monsieur Tordeux, responsable d'Orange sur le secteur, a informé la mairie qu'une solution pour améliorer le débit dans le village était à l'étude avec Somme Numérique. Manuel Henocque propose d'essayer de prendre contact avec une personne plus haut placé dans la hiérarchie afin d'accélérer la procédure car monsieur Tordeux ne fixe aucun calendrier et reste vague dans sa correspondance.
- Un mail a été adressé à l'Agence routière afin de remettre en peinture le pont rue du Commandant André Dodart.
- Sur l'initiative de la chambre d'agriculture de la Somme un questionnaire a été déposé dans chaque boîte aux lettres du village afin d'étudier la faisabilité de l'installation d'un point de vente en circuits courts à la ferme d'Antan à Creuse.

- Le maire fait part des remerciements des associations locales suite aux versements des subventions communales délibérées par le conseil municipal.
- Laurie Buquet informe l'assemblée que la vente de biscuits au profit du CCAS a rapporté 220€.
- Laurie Buquet souhaite qu'une sensibilisation soit faite auprès des propriétaires et utilisateurs de chevaux et poneys qui traversent le village sans ramasser le crottin des animaux sur la voirie.
- Jean-Michel Salon s'est rendu à l'inauguration du nouveau bâtiment de la Fédération Départementale de la Somme et a pu constater l'argent investi dans ce bâtiment "haute technologie". Lors de cette inauguration un bilan des actions menées en 2015 a été fait ainsi que les projets et orientations pour 2016/2017.
- Christian Herbet fait un point sur l'avancement des travaux de la station d'épuration, les outils sont en cours de pose dans les structures.
- Frédéric Chivot informe de l'installation de l'aire de jeux mardi 17 mai et fait un bilan du marché de Printemps qui est positif.
- Concernant l'entretien des espaces extérieurs de la commune, Jacques Lemoine expose son souhait que les élus, lorsqu'ils en ont connaissance, ou les particuliers qui demandent l'intervention des personnels d'entretien des espaces extérieurs doivent formuler leurs souhaits auprès de lui. Le conseil municipal acquiesce.

Sans autre remarque et question la séance est levée à 23h15.